

## Le Très Haut Débit : un outil incontournable pour le territoire

### ÉDITO

Internet occupe une place grandissante dans nos vies quotidiennes. Les territoires de demain seront connectés et proposeront des services intelligents. Toutefois, le développement de ces services et innovations numériques nécessite une connexion à Internet de plus en plus performante. Le réseau cuivre majoritaire aujourd'hui rencontre ses limites et devient obsolète pour supporter les services de demain. Un saut technologique est donc nécessaire, basé sur l'utilisation de la fibre optique, technologie d'avenir permettant d'atteindre des débits de 100 Mégabits et plus par seconde, indispensables à ces nouveaux usages.

Le Très Haut Débit (THD) est devenu une prestation essentielle et indispensable à offrir par les territoires, qui permettra de répondre aux besoins grandissants des usagers du numérique c'est-à-dire des habitants, entreprises, institutions publiques...

Le THD se révèle être un moyen incontournable de renforcer l'attractivité d'un territoire auprès de nouveaux habitants, investisseurs, entrepreneurs, tout en apportant les débits adéquats à tous les résidents actuels. Du fait de la grande diversité de ses usages, le numérique est désormais à envisager comme un service fondamental pour le développement du territoire.

Qu'entend-on par Très Haut Débit ? Comment est prévu son déploiement sur le Grand Douaisis et quelles seront les opportunités offertes par cet outil ? Notre territoire ne doit pas passer à côté de son développement en raison des enjeux majeurs qu'il sous-tend.

Lionel Courdavault  
Président du Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis

## Le Très Haut Débit (THD) : Qu'est-ce que c'est ?

La majorité des usagers d'internet bénéficient de la technologie ADSL, c'est-à-dire le **haut débit** (à partir de 2Mégabits/seconde) reposant sur l'utilisation des anciennes lignes téléphoniques en cuivre du réseau *France télécom/Orange*. Ce réseau initialement conçu pour la téléphonie fixe puis adapté pour l'internet atteint ses limites (perte de débit sur les longues distances). Il s'avère, à présent, insuffisant pour répondre aux besoins futurs.

De nouvelles technologies ont été mises en place pour obtenir des

débits supérieurs à ceux de l'ADSL. Il s'agit généralement de connexions câble ou fibre optique donnant accès à des débits allant de 30 à 100 mégabits/seconde voire plus. Le passage d'une technologie ADSL à une technologie THD nécessite donc le remplacement de l'ancien réseau téléphonique cuivre par un nouveau réseau composé de fibre optique et desservant directement les abonnés finaux.

Ainsi, à l'échelle de l'ancienne Région Nord-Pas de Calais ce sont près de **1.6 millions de lignes télé-**

**phoniques** qui doivent être remplacées, ce qui représente un investissement d'environ **1 milliard d'euros** et qui pourrait générer entre **800 et 1 000 emplois**.

### A RETENIR

> Haut débit = ADSL  
= à partir de 2Mbits/seconde

> Très Haut Débit =  
à partir de 30 Mbits/seconde

# 1. Pourquoi avoir une stratégie numérique?

## Le numérique : un outil incontournable

L'explosion des usages du numérique (c'est-à-dire de l'ensemble des technologies de l'information et de la communication (TIC)) ne peut être que constatée : aujourd'hui, un peu **plus de 8 français sur 10 sont des internautes**. Son usage n'est plus réservé à un cercle d'experts et de professionnels. Le numérique est devenu trans-générationnel, indispensable pour de nombreux actes de la vie quotidienne. L'usage des TIC par le grand public ne représente pas seulement un loisir mais également un moyen d'accéder de

manière illimitée à l'information, la culture, l'éducation, à la formation, à l'emploi ou encore aux nouvelles pratiques sociales.

Les particuliers ne sont en aucun cas les seuls usagers à trouver des bénéfices à ces nouvelles technologies. Les outils numériques se révèlent des facilitateurs de tâches en apportant des réponses très performantes notamment aux entreprises. A titre d'exemple, ils peuvent leur offrir une meilleure **productivité** (rapidité dans la transmission de données, travail à distance, accès en temps réel à l'information...) et un potentiel de **croissance accru**.

Les collectivités, les services publics, les professionnels de la santé, les commerçants ou encore les acteurs du tourisme, **tous ont à tirer parti du numérique**.

La disponibilité des réseaux de télécommunication représente d'ailleurs le **3ème facteur d'implantation des entreprises** sur un territoire. La fiabilité et la performance des réseaux sont donc une caractéristique indispensable à prendre en compte par les territoires.

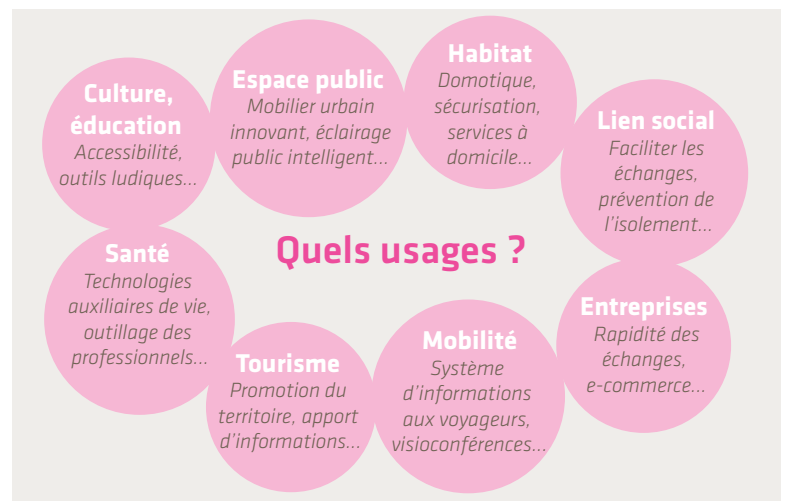
## Le THD, un enjeu d'avenir pour le territoire

Chaque jour, de nouveaux usages du numérique font leur apparition entraînant avec eux un **besoin en débit croissant et en qualité de service**. Cette évolution permanente impose aux acteurs publics de se saisir de ce sujet et d'imaginer une **stratégie de développement d'une ville numérique durable**. Il s'agit de se servir des opportunités offertes par le numérique comme d'un levier d'**attractivité**. Avoir une stratégie de développement du numérique induit le déploiement d'un réseau THD sur son territoire.

Il permettra de :

- maintenir l'accès aux services publics ou médicaux en zone rurale
- attirer de nouvelles entreprises, ou activités à forte valeur ajoutée mais aussi des jeunes actifs
- offrir des outils de modernisation aux filières traditionnelles
- offrir aux collectivités locales un

### LE NUMERIQUE : UN OUTIL TRANSVERSAL



Réalisation : SM SCoT Grand Douaisis.

moyen d'optimiser la gestion interne de leurs ressources.

- offrir aux élèves d'un territoire les moyens de maîtriser les TIC...

A travers toutes ces opportunités, qui concernent l'ensemble des publics d'un territoire, le numérique constitue un **enjeu d'avenir** non seulement pour le développement

de l'économie, des entreprises mais aussi pour l'accès à de nouveaux services aux habitants. En ce sens, le déploiement du THD est, pour les territoires, vecteur : de **développement, d'attractivité, de compétitivité, de désenclavement, d'équité et aussi de modernisation**.

### ZOOM SUR

## Les nouvelles technologies au service des territoires

> Les nouvelles technologies offrent des opportunités réelles pour l'émergence d'une **ville intelligente et durable**. Elles sont un levier mobilisable pour chaque problématique urbaines. Elles peuvent être envisagées en termes d'économie des

ressources, d'information en cas de risques naturels, de service aux populations ...

A titre d'exemple, avec le vieillissement croissant des populations, des solutions de maintien à domicile doivent émerger afin de faire face au

risque de pénurie de place dans des infrastructures d'hébergement. Le développement de la domotique peut apporter des solutions à condition de bénéficier d'un réseau de télécommunication **suffisamment performant**...

## 2. Comment s'organise le développement du THD ?

### Le programme national du THD

Depuis une dizaine d'années l'Etat met en place un cadre juridique visant à définir le déploiement de la fibre optique sur le territoire : le programme national du Très Haut Débit. Ainsi, le 17 décembre 2009, la **loi Pintat relative à la lutte contre la fracture numérique** posait comme objectif d'amener le THD sur l'ensemble du territoire dans le but de permettre l'égalité d'accès

### La situation sur le Grand Douaisis

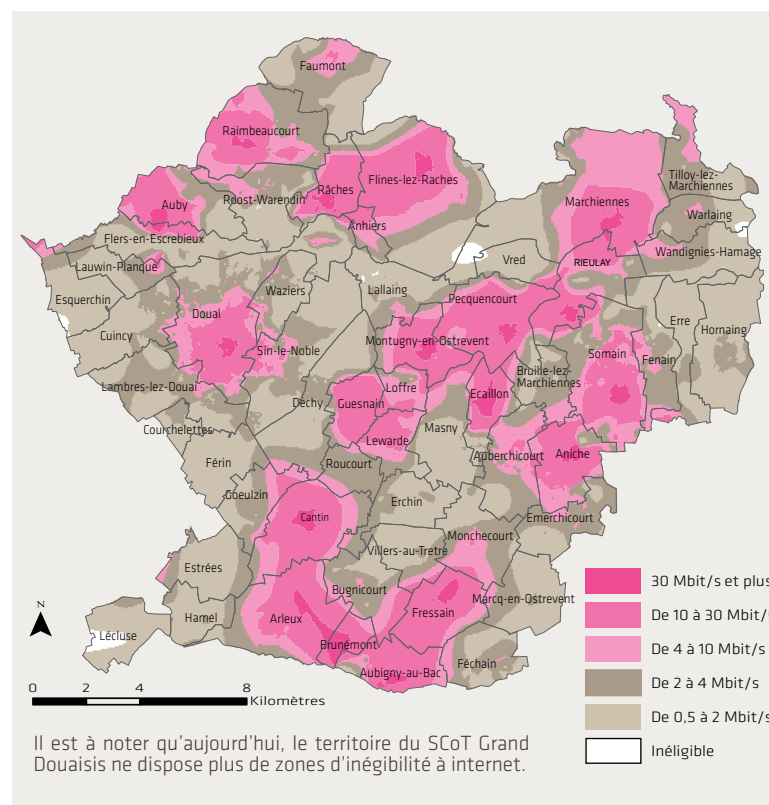
Le réseau ADSL actuellement majoritairement en place sur le territoire est devenu **obsolete**. Il ne suffit pas à satisfaire les besoins en débits croissants. De plus, en raison de la **vétusté** de ces installations et de la **perte de débit sur de longues distances**, le réseau ADSL ne permet pas d'assurer une équité territoriale ainsi qu'une qualité de service suffisante. Bien que le territoire du Grand Douaisis n'ait quasiment plus de zone inéligible à internet, l'accès n'est pas homogène. Une part importante des petites communes rurales dispose d'un faible débit allant de 0.5 à 4 Mbits/s ce qui ne permet pas aux ménages de profiter pleinement d'une offre «triple play» (téléphone, internet, télévision) et aux entreprises de se développer par ce biais. **En 2013, le débit nécessaire pour un usage confortable de consultation commence à 5Mbits/s**. Cette valeur croit à un rythme annuel d'environ 33% et nous amènera à un besoin de 30Mbits/s en 2020 ce qui va bien au-delà des performances

des citoyens et entreprises. Cette action nationale résulte d'une logique de déploiement lacunaire des opérateurs de télécommunication privés qui concentrent leurs investissements dans les territoires les plus denses et donc les plus rentables.

Par ailleurs, pour engager la disparition des « zones blanches », c'est-à-dire là où les opérateurs privés ne sont pas allés, la Région et les Départements du Nord et du Pas-

de-Calais ont décidé d'engager des investissements publics massifs. Pour accompagner ce déploiement un **Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique (SDAN)** a été voté à l'unanimité par l'ancienne Région et les deux départements en 2013 et un syndicat mixte a été créé : le syndicat mixte « **La Fibre numérique 59/62** » afin de faire face aux complexités techniques que peuvent rencontrer les EPCI sur ce type de projets.

### COUVERTURE ADSL EN 2014 SUR LE TERRITOIRE DU SCOT GRAND DOUAISIS



Réalisation : SM SCOT Grand Douaisis.

de l'ADSL. La fibre optique représente aujourd'hui un moyen d'amener une offre de très haut débit filaire

avec des performances homogènes sur tout le territoire.

### ZOOM SUR

## Le numérique dans les documents d'urbanisme

> La question du numérique était jusqu'à présent, assez peu prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Toutefois, les lois Grenelle de 2009 et 2010 ont ajouté dans le Code de l'Urbanisme **l'obligation de traiter des communications électroniques**

### dans les documents d'urbanisme.

Ainsi, les SCoT et les PLU doivent fixer dans leur PADD les **objectifs de développement des communications électroniques**. Les DOO et règlements peuvent également **définir des secteurs** dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à

urbaniser est subordonnée à l'obligation de respecter des critères de qualité en matière de communications électroniques. Ainsi, dans leur règlement de PLU, les communes peuvent par exemple obliger d'anticiper la pose de fourreaux dans les nouvelles zones à urbaniser.

## Deux zones de déploiement sur le Grand Douaisis

Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), établi en 2013 à l'échelle du Nord-Pas de Calais, a pour ambition de planifier la modernisation des infrastructures de communications électroniques avec un objectif d'accès à **la fibre optique pour tous à l'horizon 2025**.

Pour cela, il définit notamment les zones résultant de l'initiative privée et celle résultant de l'initiative publique. Ainsi, sur le territoire du Grand Douaisis **l'opérateur privé Orange a déclaré souhaiter investir**

sur la Communauté d'Agglomération du Douaisis. La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent bénéficie, quant-à-elle, d'un investissement public partagé par l'EPCI, la Région et les départements via une structure ad hoc : Le syndicat mixte *La Fibre numérique 59/62*.

Pour être garantes des bonnes conditions de déploiement du réseau, les EPCI et les communes devront veiller à la définition des infrastructures à fibrer en priorité, la mobilisation de foncier pour la construction de locaux techniques, ou encore à la pose de fourreaux préalables lors d'opérations d'aménagement du domaine public...

## ZOOM SUR

### Etat des lieux du déploiement :

Au sein de la CAD, l'opérateur privé Orange est en cours d'intervention sur les communes de Douai, Sin-le-Noble, Waziers et Lallaing. S'en suivront les communes de Lambres-lez-Douai, Férin ou encore Cuincy. La fin de l'ensemble des travaux est prévue pour 2020.

Sur la CCCO, les travaux de déploiement de la fibre commenceront en 2017, avec le syndicat mixte *La Fibre numérique 59/62*, afin de desservir les particuliers. Ils devraient prendre fin en 2020-2022. A noter que la CCCO a mis en place une démarche volontaire de couverture de ses zones d'activités en amont de cette démarche publique.

## Conclusion

Les acteurs du Grand Douaisis ont un rôle majeur à jouer dans le développement du numérique. Equiper le territoire d'infrastructures de réseau performantes, capables de supporter les échanges numériques dans les meilleures conditions de **vitesse**, de **fiabilité**, et de **qualité** est devenu un facteur déterminant

d'attractivité. Leur rôle ne se limite pourtant pas seulement au processus technique de déploiement du réseau THD puisqu'il s'agit aussi de s'interroger sur les **opportunités** que ce déploiement peut apporter. En effet, de nouvelles finalités du numérique vont encore émerger dans les années à venir.

## Pour aller plus loin

**Que faire du numérique une fois que nous en sommes dotés ?** Voici une question qu'il convient d'avoir en tête dès aujourd'hui afin d'anticiper pleinement les opportunités offertes par le numérique. En effet, il ne s'agit pas uniquement de mettre en œuvre le déploiement du THD mais bien de développer et anticiper ses usages et services. A ce titre, la Région s'est dotée en 2015 d'un Schéma Directeur des Usages et Services (SDUS).

Ce document comporte trois volets :

- **L'appui et l'accompagnement au développement des innovations numériques**
- **L'appui au développement et à l'intégration du numérique dans l'ensemble des compétences régionales (éducation, culture, développement économique...)**
- **L'appui au développement et à l'intégration du numérique dans l'ensemble des stratégies territoriales à l'échelle des intercommunalités**

Ce schéma vise à doter la Région d'un cadre d'intervention pour le développement du numérique au service des politiques régionales et de tous les territoires. L'enjeu principal est de placer le numérique, ses usages et services de manière intégrée et transversale dans l'ensemble des stratégies de développement et d'aménagement des territoires. Des SDUS locaux à l'échelle intercommunale émergent, notamment sur le territoire de la CAD et s'intègrent aux stratégies locales pour répondre à la question : que voulons-nous faire du numérique sur nos territoires ?



Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis  
36, rue Pilâtre de Rozier 59500 Douai  
Tel : 03 27 98 21 00 Fax : 03 27 88 19 52  
[www.scot-douaisis.org](http://www.scot-douaisis.org)

Directeur de la publication : Lionel Courdavault, Président • Contact : Catherine Haeghaert • Conception réalisation : Empreinte communication • Crédit photo : SM SCoT Grand Douaisis • Impression : Imprimerie Jean Bernard Imprimé sur du papier issu de forêts durablement gérées.